

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêté du 27 janvier 2022 fixant au titre de l'année 2022 le nombre et la répartition des postes offerts aux examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

NOR : MENH2134435A

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports en date du 27 janvier 2022, le nombre total de postes offerts au titre de l'année 2022 aux examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est fixé à 648.

L'ensemble de ces postes est réparti par académie conformément au tableau figurant en annexe du présent arrêté.

ANNEXE

EXAMENS PROFESSIONNELS POUR L'AVANCEMENT AU GRADE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Répartition académique 2022

Académies	Nombre
Administration centrale	17
Aix-Marseille	24
Amiens	10
Besançon	16
Bordeaux	30
Clermont-Ferrand	16
Corse	3
Créteil	51
Dijon	10
Grenoble	29
Guadeloupe	6
Guyane	4
Lille	38
Limoges	10
Lyon	28
Martinique	6
Mayotte	2
Montpellier	36
Nancy-Metz	29

Académies	Nombre
Nantes	27
Nice	24
Normandie (Caen)	11
Normandie (Rouen)	14
Orléans-Tours	28
Paris	20
Poitiers	21
Reims	12
Rennes	25
Réunion	7
Strasbourg	30
Toulouse	28
Versailles	36
Total	648